



Conseil économique et social

Distr. générale
20 février 2014
Français
Original : anglais

Session de 2014

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies
au service de la coopération internationale
pour le développement : rapports des Conseils
d'administration des Programme des Nations Unies
pour le développement/Fonds des Nations Unies
pour la population/Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets, du Fonds
des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité
des Nations Unies pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes
et du Programme alimentaire mondial**

Rapports du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur ses première et deuxième sessions ordinaires et sa session annuelle de 2013

Note du Secrétariat

Conformément à la résolution [64/289](#) de l'Assemblée générale et à la résolution 2011/5 du Conseil économique et social, le Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) transmet au Conseil, pour examen lors du débat sur les activités opérationnelles de sa session de 2014, les rapports sur les travaux de sa première session ordinaire de 2013 et de la reprise de cette session ([UNW/2013/2](#)), de sa session annuelle de 2013 ([UNW/2013/5](#)) et de sa deuxième session ordinaire de 2013 ([UNW/2013/10](#)), ainsi que le texte des décisions qu'il a adoptées à ses sessions de 2013 ([UNW/2013/11](#)).

* [E/2014/1/Rev.1](#), annexe II.

